

Procès verbal du conseil d'établissement du 14 juin 2010 - Fujimi

Début du conseil à 17h35

Ordre du jour

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 3) Synthèses du conseil d'école, du conseil du second degré et du conseil d'administration
- 4) Préparation de la rentrée 2010 :- structure pédagogique
 - horaires d'enseignement et aide personnalisée au primaire
 - nouveautés pédagogiques au secondaire : socle commun des compétences au collège, DNB et réforme du lycée en seconde
 - axes prioritaires et objectifs du projet d'établissement 2010-2013
 - règlement intérieur au primaire et au secondaire
 - organisation de la rentrée 2010
- 5) Questions diverses relevant de cette instance, dont le texte devra être envoyé à mon secrétariat avant le mercredi 9 juin à 17 heures

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Christophe BIDEET, représentant de l'administration.

Membres du CE ayant voix délibérative : 16 présents, 2 absents (les représentants des élèves, cf feuille d'émargement).

1) Adoption de l'ordre du jour

VOTE adoption de l'ordre du jour

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents.

2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion

Un représentant des parents d'élèves de l'APE-FAPEE relève qu'il n'a pas été fait mention de l'intervention de leur représentante au précédent CE, concernant la certification de l'anglais. Elle regrette que les élèves ne soient pas préparés à ces examens.

Madame la proviseure demande alors le texte de la modification évoquée.

Un représentant AF-FCPE précise que cette certification devrait aussi concerner la certification en japonais et être optionnelle puisqu'elle concerne certains élèves uniquement.

La représentante des élèves avait confirmé l'intérêt pour certains élèves de pouvoir suivre la préparation à ces certifications .

Après débat, l'ensemble des personnes présentes a agréé ces propositions.

Un représentant des personnels du second degré demande plusieurs modifications :

Une concernant les activités périscolaires, avec la proposition suivante « un débat s'engage sur les activités périscolaires » au lieu de « un représentant des personnels revient sur les activités périscolaires » ; une autre concernant le poste de mathématiques (PV du CE du 04/02/2010), avec cet ajout : « la proviseure réfute cette affirmation en précisant que des professeurs de mathématiques qu'elle a consultés souhaitent le maintien d'un professeur titulaire ».

Un représentant des parents d'élèves AF-FCPE demande à quel titre une personne non élue (ni titulaire, ni suppléante) a participé au CE précédent au titre de représentante de l'APE-FAPEE avec toutes les prérogatives d'un élu (participation aux débats et aux votes).

La proviseure répond que du fait de l'indisponibilité ou du départ du Japon de la titulaire et de sa suppléante APE-FAPEE, elle a autorisé Madame SAGET à participer à cette réunion car elle faisait partie de la liste des candidats présentée aux dernières élections.

Le même représentant des parents d'élèves de l'AF-FCPE intervient et souligne que cela n'est pas conforme aux textes en vigueur, que l'invitation d'une personne non élue est possible dans certaines conditions (et elle était évidemment souhaitable dans ce cas), mais qu'il n'est pas possible d'attribuer à une personne non élue les prérogatives d'un membre du CE.

La proviseure répond que si.

Le représentant de l'AR-FCPE précise qu'il conviendra de vérifier les textes et que, si cette situation s'avérait non conforme à la réglementation, il serait demandé de faire application de celle-ci.

VOTE adoption du PV avec ces modifications

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le PV ainsi modifié est adopté à l'unanimité des présents.

3) Synthèses du conseil d'école, du conseil du second degré et du conseil d'administration.

Pour le primaire, la directrice expose les points discutés lors du conseil d'école :

- a) Dérogation 26 heures- Aide personnalisée - Evaluations- Devoir à la maison.
- b) Règlement intérieur : Respect des horaires de maternelle-Horaire à modifier en cycle 3- Certificat médical- Administration de médicaments- Interdiction du port de chaussures en plastique.
- c) Rentrée échelonnée en maternelle, sécurité aux abords de l'école, point sur l'organisation de la fête de l'école, questions diverses des fédérations de parents.

Pour le secondaire : le proviseur adjoint présente les points abordés lors du dernier CSD et qui vont être développés dans la suite du CE : la préparation de la rentrée 2010 (structure pédagogique, DNB, section européenne, réforme du lycée en seconde, charte informatique).

Pour le conseil d'administration, l'intendant présente l'emprunt contracté par la Fondation pour le projet de Takinogawa et ses caractéristiques :

Montant de l'emprunt : 2 420 millions de yens ; Durée du prêt : 22 ans ; Taux fixe de 2,048 % ; devise : le yen ; Remboursement semi-annuel : le 15 mars et le 15 septembre ; Prêt Bullet, sans renégociation ; Prêt sujet à la garantie de l'Etat Français via l'A.N.E.F.E. ; Premier remboursement des intérêts au mois de septembre 2010 ; Premier remboursement du capital au mois de septembre 2012.

Mesures salariales : Passage en contrat à durée indéterminée pour tous les personnels non-enseignants (y compris les deux personnels documentalistes) actuellement sous contrat à durée déterminée. Les personnels concernés par cette mesure pourront faire une demande de reclassement. Par ailleurs à compter du 1^{er} septembre 2010, les personnels du LFJT bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée qui changeraient d'emploi au sein de l'établissement conserveront leur contrat à durée indéterminée. Une période d'essai de 3 mois sera effectuée dans le nouvel emploi et, en cas d'échec, l'intéressé(e) rejoindra son ancienne affectation.

Admissions en non-valeur : ces créances concernent deux familles au titre des droits de scolarité et de demi-pension du dernier trimestre de l'année scolaire 2008-2009. Le montant total de ces admissions en non-valeur s'établit à 563 360 yens pour impayés de droits de scolarité, et à 35 171 yens pour la demi-pension.

Plan de contribution : modification du paramètre C, afin de permettre à davantage d'entreprises d'accéder au plan de contribution, notamment les sociétés souhaitant prendre un nombre de places inférieur à 10. Décisions modificatives au budget : service annexe J4 (activités péri-éducatives), suite à la demande des associations de parents d'élèves, l'organisation et la gestion de ces activités seront assurées par les services de l'intendance de l'établissement.

Après présentation, le compte financier de l'exercice 1^{er} avril 2009 – 31 mars 2010 est adopté à l'unanimité, ainsi que la répartition de l'affectation de ce résultat.

Autorisation est donnée à la Directrice générale d'arrêter la liste des entreprises proposées par la commission des appels d'offre sur le projet de Takinogawa.

Changements dans la composition du Conseil d'administration :

- administrateurs : Monsieur Alexis LAMEK par Monsieur Benoît GUIDÉE
Madame Lydie BOUREAU-COIGNAC par Monsieur Michel SAUZET
Madame Gaëlle LEGROS par Madame Bernadette MENDUNI
Madame Zina SOULAS par Monsieur Nicolas SANTINI
- auditeur : Monsieur Christian TAMISIER par Monsieur Patrick PARMENTIER

- invités : Monsieur Jean-Christophe BIDEET par Monsieur Benjamin LAZARD-PEILLON
Madame Nathalie DAVID par un personnel du site de Ryuhoku à désigner à la rentrée

Une personnalité invitée demande si le taux d'emprunt est bien à 1.896. Madame la proviseure confirme.

4) Préparation de la rentrée 2010 :

Structure pédagogique

En fonction des éléments en sa possession à ce jour, la proviseure annonce les effectifs suivants : 995 élèves ;

- pour le primaire : 570 (171 en maternelle et 399 en élémentaire),
- pour le secondaire : 425 (274 au collège et 151 au lycée).

Prévisions d'effectifs Rentrée 2010

au 14.06.2010

Niveau	Effectif	Classes
PS	33	1,5
MS	62	2,5
GS	76	3
Total maternelle	171	7
CP	77	3
CE1	86	3,5
CE2	88	3,5
CM1	77	3
CM2	71	3
Total élémentaire	399	16
Total Primaire	570	23

Niveau	Effectif	Classes
6EME	69	3
5EME	87	3
4EME	64	2
3EME	54	2
Total Collège	274	10
2NDE	49	2
1ERE	55	2
TL	47	2
Total Lycée	151	6
Total Secondaire	425	16
Total LFJT	995	39

-

La proviseure présente pour le primaire une structure semblable à celle de 2009/2010, à savoir 23 classes, 7 en maternelle et 16 en élémentaire. Elle rappelle qu'il a été acté au CA qu'il n'y aurait aucune fermeture de classe.

Elle précise que cette structure peut subir des modifications suivant les inscriptions possibles durant l'été. Si la maternelle voyait une augmentation des effectifs, une classe glisserait de l'élémentaire vers la maternelle avec une création de poste momentanée d'ASEM pour l'année 2010/2011.

Pour le secondaire la structure reposera sur 16 classes, comme cette année scolaire : 10 au collège et 6 au lycée.

Un représentant du personnel du secondaire demande s'il n'y a pas lieu de se positionner dans une logique de tassement des effectifs à 970 ou 980/1000 élèves, que prévoyaient à peu près les études faites en 2005, et non d'effectifs à 1500 élèves, vu la perspective constatée.

L'intendant et la proviseure répondent que la chambre de commerce et d'industrie souligne l'aspect conjoncturel et qu'elle reste optimiste.

L'APE-FAPEE parle de climat incertain. Le projet immobilier doit néanmoins être maintenu.

La proviseure confirme la diminution des effectifs sur ces deux années et l'engagement à ne pas supprimer de poste à la prochaine rentrée. Une personnalité invitée remarque qu'après la baisse, il y a un tassement, mais pense néanmoins à une hausse tangible, fixant sans doute les effectifs à plus de mille élèves à la rentrée 2010.

Un représentant du personnel du second degré pose la question de la gestion et du devenir des personnels, notamment au collège, avec cette baisse des effectifs, en particulier l'impact sur les contrats des collègues touchés par des baisses de quotité de service ?

Une représentante des personnels du second degré s'interroge sur les effectifs maximum des classes de quatrième. Le proviseur adjoint répond 32 à 33 élèves par classe.

Après avoir présenté cette structure, la proviseure la soumet au vote : avis favorable à l'unanimité des présents.

Horaires d'enseignement et aide personnalisée au primaire :

Suite à la demande de l'EN (inspecteur de l'Education nationale) venu en mission récemment, pour être en conformité avec les textes officiels, le cycle 3 modifiera son emploi du temps hebdomadaire actuellement à 26h30 en le réduisant à 26h. Deux possibilités ont été proposées : commencer tous les mercredis matin à 9h, ou terminer tous les soirs à 15h07. La directrice explique que le début des cours à 9 h engendrera des difficultés supplémentaires de sécurité lorsque les élèves attendront derrière les parents de maternelle pour pouvoir entrer dans l'école, d'autant plus que la circulation dans la rue reprend à 8h30. Il y aura les élèves de 8 à 9 classes en attente sur le trottoir et la chaussée. Ils doivent pouvoir être accueillis dix minutes avant les cours,

donc à 8h50. Où se fera cette attente ? Les enseignants et parents répondent que les grands ont l'habitude de se rendre seuls à l'école. Les enseignants, appuyés par les parents, disent que réduire de 7 minutes la sortie n'a pas de sens et que cela diminuera la dernière séance pédagogique, car la durée de reprise des cours après la récréation sera trop brève pour permettre une séance de travail correct. La directrice propose de déplacer la récréation de l'après midi et d'aménager les emplois du temps avec priorité des créneaux de sport au cycle 3.

Une représentante des personnels du primaire dit que cette décision de sortie à 15h07 n'a pas été votée en conseil des maîtres et qu'il n'y a pas eu de consensus. La directrice répond que l'option qui avait été retenue par le dernier conseil d'école du 9 juin était la proposition de sortie à 15h07.

Deux propositions vont être soumises au vote

Proposition 1 → échelonnement de la sortie du cycle 3 à 15h07, avec rattrapage de la demi-heure le soir, cette proposition étant la plus appropriée pour la sécurité des élèves ;

Proposition 2 → entrée à 8h50 avec début des cours à 9h, cette proposition évitant un raccourcissement de l'activité de fin d'après-midi.

Une personnalité invitée demande s'il n'est pas possible de responsabiliser les élèves de cycle 3 pour qu'ils arrivent sans être accompagnés.

Une représentante de l'AF-FCPE propose un essai de l'option 2 sur un trimestre.

Le choix est soumis au vote de l'assemblée :

VOTE proposition 1

Pour : 5 / Contre : 9 / Abstention : 2

VOTE proposition 2

Pour : 9 / Contre : 5 / Abstention : 2

La proposition 2 est retenue à titre expérimental sur le premier trimestre. Il est acté qu'elle pourra être remise en question à tout moment s'il s'avère qu'elle ne garantit pas la sécurité des élèves.

L'aide individualisée se fera en dehors des heures de classe après les cours. Les parents auront plus d'informations à la rentrée.

A la demande de l'IEN, il n'y aura plus de devoirs écrits à la maison que l'élève ne puisse faire en autonomie. Le travail demandé pourrait être : une révision, une mémorisation de poésie, apprentissage de définition, recherche documentaire etc...

Une rentrée échelonnée sera organisée pour la classe de petite section, se déroulant sur trois jours. Les enfants seront accueillis par tiers les jeudi 2, vendredi 3 et lundi 6 septembre. Toute la classe sera au complet le mardi 7. Les parents seront informés de cette nouvelle organisation par mail à la fin du mois de juin. Il est précisé que pour tout parent ayant des difficultés d'organisation, l'école accueillera l'enfant.

Une personnalité invitée souligne les réticences éventuelles de parents par rapport aux frais de scolarité. La directrice pense que les parents adhéreront à ce projet. Il doit faciliter la prise en charge de leur enfant en permettant une personnalisation et un accueil de meilleure qualité.

A propos du certificat médical, il est apporté la rectification suivante : il sera demandé un certificat médical une semaine après l'absence de l'élève au lieu de deux jours.

Il est précisé qu'aucune médication ne sera donnée aux élèves sauf pour ceux bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

Enfin il est annoncé que les chaussures en plastique (de type tongs et crocs) seront prohibées parce qu'elles sont glissantes par temps de pluie.

Nouveautés pédagogiques au secondaire : socle commun des compétences au collège, DNB et réforme du lycée

Socle commun

Le proviseur adjoint présente l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun qui accompagne chaque élève au cours de sa scolarité en collège (pallier 3, fin de 3^{ème})

Ce document est renseigné dès la classe de 4^{ème} par les professeurs principaux après concertation avec les équipes pédagogiques lors d'un conseil de classe ou à tout autre moment approprié en cours d'année. En 3^{ème}, lors du conseil de classe du troisième trimestre, le chef d'établissement valide ou non l'acquisition du socle commun. Il s'agit d'une démarche collective et progressive.

Les dispositions relatives à sa prise en compte pour l'obtention du DNB ne s'appliqueront qu'à compter de la session 2011.

Un représentant du personnel du secondaire s'interroge sur la disparition de la matière obligatoire technologie dans les classes de collège, ce qui pose le problème de la validation du socle commun des compétences et des connaissances, notamment en ce qui concerne un certain nombre d'items du volet 3 du livret des connaissances et des compétences qui renvoient directement à des points du programme de technologie actuellement non enseignés et bien distincts de l'informatique qui est évaluée au volet 4.

La proviseure répond que, si des compétences ne sont pas enseignées, elles ne peuvent être validées et qu'il y a lieu alors de demander au service des examens une dérogation.

DNB (Diplôme National du Brevet) session 2011

La circulaire de rentrée 2010 prévoit d'installer le nouveau DNB. La session 2011 voit l'avènement de deux dispositions majeures : la prise en compte de la maîtrise des sept compétences du socle commun et l'introduction, parmi les épreuves de l'examen, d'une note d'histoire des arts, obtenue lors d'une présentation orale organisée dans l'établissement.

Réforme du lycée en classe de seconde

Les objectifs de la réforme sont :

- 1) Rééquilibrer les séries et les filières pour mettre un terme à l'hégémonie de la série S.
- 2) Mieux préparer les élèves aux études supérieures.
- 3) Instaurer des parcours plus fluides et une orientation réversible avec une spécialisation progressive.
- 4) Mieux répondre aux besoins des élèves avec deux heures d'accompagnement personnalisé pour tous.
- 5) Adapter le lycée à la société.
- 6) Un plan d'urgence pour l'apprentissage des langues étrangères : révision de la nature et du contenu des épreuves de baccalauréat, multiplication des contacts avec des natifs.
- 7) Renforcer l'enseignement des disciplines artistiques et culturelles.
- 8) Faire des lycéens de jeunes adultes responsables et autonomes par la mise en place d'un livret de compétences qui valorise l'engagement extrascolaire. Rôle accru des lycéens dans la vie de l'établissement.

L'orientation devient réversible et progressive grâce au fait que 60% des enseignements seront communs en première (français, langues, ECJS, histoire-géographie, EPS). Ainsi en fin de première, les changements de série seront facilités.

En seconde, chaque élève bénéficiera de 2h d'accompagnement personnalisé. Les équipes pédagogiques disposent d'une autonomie dans la conception de cet accompagnement. Cette souplesse permet de mieux répondre aux besoins des élèves.

Des projets, dans le cadre de cet accompagnement personnalisé, vont se mettre en place en classe de seconde pour favoriser le travail en autonomie et amener les élèves à acquérir les méthodes de travail nécessaires dans l'enseignement supérieur. La direction du LFJT annonce également pour la rentrée prochaine la mise en place de la préparation aux examens de langue en anglais et en japonais dans ce cadre.

Les enseignements d'exploration de la nouvelle classe de seconde (qui remplacent les enseignements de détermination) sont les suivants :

- obligatoirement sciences économiques et sociales (les évolutions de notre monde révèlent le besoin de comprendre l'économie et la place que celle-ci occupe dans la vie quotidienne)
- et un enseignement d'exploration à choisir parmi ceux qui vont être proposés par l'équipe pédagogique à la rentrée 2010 :
 - Méthodes et pratiques scientifiques
 - Littérature et société
 - Création et activité artistiques

Un représentant du secondaire indique que les enseignants de Lettres, comme ils l'ont annoncé au conseil d'enseignement, sont amenés à revoir par prudence le projet Lettres-Théâtre en fonction des derniers textes officiels (d'avril/mai) et des documents d'accompagnement qui semblent, par rapport aux textes de mars à la base de l'idée initiale du projet, plus centrés sur la méthodologie (utilisation d'un brouillon, prise de notes, argumentation, etc.) et se rapprocheraient beaucoup plus de ce qu'on faisait en 2de en module, à savoir un suivi régulier, lié à ce qui se fait en classe.

Le représentant de l'APE exprime le vœu que soit mis en place en enseignement optionnel la préparation aux examens de langue du TOEFL, de Cambridge et du Kanken.

L'ensemble des membres du Conseil d'établissement confirment leur attachement à l'incorporation des certifications (TOEFL, Cambridge et KANKEN) dans le cursus des élèves .

En langues, il serait peut-être aussi difficile de centrer sur les certifications, comme le Kanken ou le Nihongo Norioku shiken, proposés en option par les représentants des parents ainsi qu'il en avait été convenu au CSD, si les enseignants sont obligés d'être très proches des programmes dans ce cadre.

Le Proviseur adjoint insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une aide, le représentant du secondaire précise qu'il ne parle pas d'aide individualisée, mais de recentrage sur la méthodologie.

Le Proviseur adjoint rappelle qu'au LJT l'aide individualisée a été remise en mathématiques (1H) et en français (1H) et que l'accompagnement individualisé est différent d'une remédiation, offrant plus de liberté aux équipes pédagogiques, dans un esprit d'innovation.

Axes prioritaires et objectifs du projet d'établissement 2010-2013

Dans le cadre du projet d'établissement en cours d'élaboration, un groupe de pilotage a été installé, composé de l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire (enseignants du primaire et du secondaire, élèves, parents d'élèves, représentants de l'ambassade, de la chambre de commerce (CCIFJ) et des élus des Français de l'étranger.

A partir d'un diagnostic partagé, établi à la suite de différents questionnaires renseignés par les personnels, les parents et les élèves, et à partir du cadre de référence du Ministère de l'Education nationale et de l'AEFE, des axes et des priorités ont été retenues.

Deux assemblées générales, l'une au primaire et l'autre au secondaire, se sont tenues, puis une réunion du groupe de pilotage a eu lieu pour établir et valider le document résumant les différents axes retenus, sans les hiérarchiser. (cf document en annexe)

A la rentrée 2010, des actions seront mises en place ainsi que des critères d'évaluation.

Règlement intérieur au primaire et au secondaire :

Au primaire : horaires de la maternelle. Il est rajouté au règlement que tout élève non recherché après 15h05 et 12h35 le mercredi sera conduit à 15h10 le soir et à 12h35 le mercredi directement à la garderie. Tout quart d'heure entamé sera facturé au prix de l'heure.

Une personnalité invitée s'interroge sur le montant de la garderie. L'intendant répond que le prix n'est pas encore fixé. Une représentante de l'AF-FCPE demande s'il est possible d'avoir un peu de souplesse sur le quart d'heure entamé. Il lui est répondu par la direction qu'il n'est pas envisageable de détailler davantage, mais que les cas exceptionnels pourraient lui être soumis pour étude.

La suppléante d'un élu de l'AFE fait remarquer qu'il faudrait souligner les modifications apportées de manière à avoir une meilleure lisibilité du règlement.

VOTE règlement intérieur du primaire

Le règlement intérieur de l'école primaire est adopté à l'unanimité des présents.

Au secondaire : Le CPE présente le règlement intérieur du secondaire inchangé par rapport à l'an dernier, à l'exception d'une nouveauté avec l'ajout de la charte informatique (document en annexe).

Un représentant des personnels du secondaire demande si le point 3 concerne les élèves et les personnels. Il lui est répondu par l'affirmative.

Point 5 : Sur demande du même représentant il est supprimé le passage « à la demande du chef d'établissement, les administrateurs peuvent contrôler le contenu des messages émis et reçus à partir des postes de l'établissement ».

VOTE règlement intérieur du secondaire

Le règlement intérieur du secondaire ainsi modifié est adopté à l'unanimité des présents.

Organisation de la rentrée 2010 : Une assemblée générale à l'adresse de tous les parents d'élèves est fixée au samedi 4 septembre de 9 h à 10h30 dans le gymnase de Ryuhoku ; pour les familles nouvelles, une visite des deux sites sera proposée : dès 10h30 à Ryuhoku, et à 11h à Fujimi.

5) Questions diverses

1^{ère} question posée par l'AF-FCPE sur les activités périscolaires

Après avoir acté au dernier conseil d'établissement et au dernier CA le principe de la reprise de l'ensemble des activités périscolaires par le lycée, nous souhaitons avoir confirmation par le conseil d'établissement de cet engagement et de son application sans exception.

L'intendant répond que l'établissement reprend tout le périscolaire sauf CAP+ et la bibliothèque. Il précise que cela a été acté au CA du 3 juin 2010 et validé par le CA du 3 juin 2010.

L'AF-FCPE souhaite la prise en charge totale par l'établissement des activités périscolaires ainsi que CAP+ et la bibliothèque, de manière à ce qu'il y ait une égalité de traitement entre les deux associations de parents.

Une représentante de l'APE FAPEE explique que CAP+ n'est pas une activité périscolaire et souhaite rester autonome.

La représentante de l'AF-FCPE rappelle que la responsable de CAP+ est membre du bureau de l'APE-FAPEE et souhaite qu'il n'y ait pas de différences de traitement entre les associations.

L'intendant répond que le LFJT veut bien prendre en charge le périscolaire, mais ne peut contraindre une association dans sa prise de décision.

2^{ème} question posée par l'AF-FCPE sur le choix d'options facultatives au baccalauréat

Certains professeurs du LFJT sont habilités à faire passer les épreuves optionnelles (par exemple musique) ; serait-il possible de pouvoir offrir cette possibilité aux élèves dès la rentrée 2010 et de le leur faire savoir dès maintenant afin qu'ils puissent s'organiser en conséquence ?

Le proviseur adjoint répond que les professeurs ne peuvent pas évaluer leurs propres élèves mais que, si l'on trouve une personne sur place dont les compétences peuvent être validées par le service des examens du rectorat de Montpellier, il est alors possible d'organiser l'épreuve.

3^{ème} question posée par les représentants des personnels du secondaire

Doit-on autoriser des références sur le portail CDI vers des sites à caractère commercial ou étant rémunérés par la publicité qui s'y trouve ?

Les références aux sites sur le portail CDI ne devraient-elles pas avoir l'aval de l'équipe pédagogique de la matière ?

Sinon, qui prend la responsabilité de la mise en ligne de ces références ?

La proviseure répond que tous les professeurs du secondaire ont reçu le 11 mai 2010 un message les invitant à consulter le portail et à faire part de leurs remarques au documentaliste, et précise que ce message est resté sans suite. Par ailleurs, la responsabilité de la mise en ligne incombe au chef d'établissement, directeur de la publication.

Le proviseur adjoint ajoute que les sites ont besoin de ressources financières pour exister et comportent parfois des publicités.

Fin du conseil à 20h30

La présidente

Ly die BOUREAU-COIGNAC

Provisoire

Le secrétaire de séance

Jean-Christophe BIDE

Représentant de l'administration